

Vous êtes inscrits à traversée de la baie du 6 juin et nous vous en remercions chaleureusement.

Au regard du contexte lié à l'épidémie de Covid-19, nous ne pouvons pas maintenir la date du 6 juin 2020.

Nous avons étudié les deux scénarios suivants soit, annulation ou report.

Concernant une éventuelle annulation, le règlement intérieur de la course indique qu'il n'y aurait aucun remboursement en cas de force majeure.

Il nous paraît "dur" d'appliquer strictement ce règlement vis à vis de vous, coureurs et marcheurs, qui êtes des fidèles de notre événement.

Par ailleurs, un remboursement généralisé mettrait notre organisation, exclusivement associative, en difficulté financière.

Une autre solution plus adaptée, nous est apparue: le report de l'édition 2020 au 29 mai 2021.

Ainsi nous avons décidé de reporter automatiquement votre inscription à l'année prochaine, aux mêmes modalités (tarifs, lots réservés). Il vous suffira de mettre à jour votre certificat médical.

Jusqu'au 1er octobre 2020, nous laissons cependant la possibilité aux coureurs et marcheurs qui ne souhaitent pas participer en 2021 de demander le remboursement (hors frais bancaires d'inscription).

Pour les remboursements, merci d'envoyer un mail à traversee.de.la.baie.inscriptions@gmail.com

J'espère que vous comprenez nos décisions et que l'on pourra réaliser une belle et grande édition 2021 sans aucun risque pour vous, édition à laquelle vous serez nombreuses et nombreux à participer, nous en sommes certains.

Portez vous bien, prenez soin de vous et de vos familles.

Sportivement